

# Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

## Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

### 1. Intitulé du projet

Aménagement d'une plateforme de fabrication de produits en phase aqueuse à l'intérieur du bâtiment Q

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

V33 SA

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Jérôme DE GRIVEL - Directeur QSE et membre du Directoire

RCS / SIRET

3 | 0 | 5 | 6 | 9 | 0 | 1 | 5 | 8 | 0 | 0 | 0 | 1 | 2

Forme juridique

Société Anonyme à Directoire

### Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1° a)	Colorants et pigments organiques, minéraux et naturels (fabrication ou emploi de) à l'exclusion des activités classées au titre de la rubrique 3410. Quantité de matière utilisée à terme : 35 t/j (contre 17 t/j actuellement - valeur reprise dans l'AP d'Autorisation d'Exploiter du 31 mars 2009). Rubrique ICPE n°2640, régime de l'Autorisation.

### 4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste principalement en un réaménagement intérieur d'une partie du bâtiment Q existant, affecté à la fabrication de produits en phase aqueuse (non inflammables) et au stockage en racks de matières premières (emballages + composants chimiques non inflammables).

Une plate-forme de fabrication avec dalle et poteaux en béton d'une surface de 630 m<sup>2</sup> sera construite à l'intérieur de l'actuelle zone de stockage qui sera ainsi réduite de 1690 m<sup>2</sup> à 1060 m<sup>2</sup>.

Le projet n'engendra aucun travaux de démolition (les racks de stockage seront démontés). Seules des ouvertures de portes sur la paroi Sud du bâtiment ainsi qu'en interne entre les zones de fabrication/ conditionnement actuelle et future seront créées.

Un permis de construire sera déposé mais concernera uniquement la création d'un second local transformateur / TGBT pour le bâtiment. Ce nouveau local de 40 m<sup>2</sup>, dont la structure sera entièrement coupe-feu 2 h, sera implanté sur une plate-forme béton existante, à l'extérieur du bâtiment Q et accolé à sa paroi Est.

Un second groupe frigorifique sera également installé sur cette même plate-forme béton extérieur (groupe frigorifique contenant 145 kg de fluide R-1234ze (fluide frigorigène non classable au titre de la rubrique ICPE n°1185).

## 4.2 Objectifs du projet

Ce projet a 3 objectifs principaux :

- 1) Il s'inscrit dans le cadre de la stratégie de développement de l'entreprise qui a fixé une augmentation de 40 % de la quantité de produits en phase aqueuse fabriqués au niveau du site. Ces évolutions sont devenues nécessaires afin de répondre à la demande de plus en plus forte sur ces types de produits (peintures, lasures et vernis).
- 2) En parallèle de l'augmentation de la capacité de production du bâtiment, le projet a également pour objectif d'optimiser la productivité en réorganisant les flux process avec la zone de fabrication actuelle du bâtiment et en mettant en place des équipements process de dernière technologie (et notamment un système de gestion automatisée des cuves mobiles, de type carrousel, qui limitera fortement le nombre de manipulations de ces cuves mobiles par les opérateurs).
- 3) La mise en place d'un local climatisé pour les cuves mobiles et d'un système de nettoyage automatique pour les clarinettes de distribution de produits permettront d'éviter le développement de moisissures et de bactéries dans les produits et engendreront une réduction des consommations de produits biocides utilisés pour le nettoyage de ces cuves mobiles.

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux consistent principalement en un réaménagement de l'actuelle zone de stockage du bâtiment Q, dédiée au stockage de matières premières (emballages + composants chimiques non inflammables).

Les travaux qui seront réalisés sont les suivants :

- suppression d'une partie des racks de stockage existants ;
- construction, à l'intérieur du bâtiment Q existant, d'une plate-forme en structure béton (dalle + poteau) de 630 m<sup>2</sup> et de locaux techniques avec murs en parpaings en partie Sud (1 local armoire électrique, 1 local monte-charge et 1 local abritant la machinerie d'ascenseur) ;
- mise en place d'un bardage métallique entre cette nouvelle zone de fabrication et la zone de stockage (avec des surfaces vitrées à l'étage de la plateforme) ;
- bouchage de 2 ouvertures de portes sectionnelles + création d'une nouvelle ouverture de porte sectionnelle (de 4 m x 3 m) au niveau de la paroi Sud du Bâtiment Q ;
- création de plusieurs ouvertures pour communication avec les actuelles zones de fabrication et de conditionnement du bâtiment Q (2 passages au rez-de-chaussée et 3 ouvertures à l'étage) ;
- création d'un local climatisé pour les cuves mobiles qui viendra se prolonger à l'actuelle zone d'attente des cuves mobiles de la zone de fabrication existante ;
- réaménagement et réduction de la surface de la zone de stockage de matières premières (emballages + composants chimiques non inflammables) qui passera de 1690 m<sup>2</sup> à 1060 m<sup>2</sup>.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

A l'étage de la nouvelle plate-forme, on retrouvera les équipements process suivants :

- 1 empâteur E1000 sur pesons de 5 m<sup>3</sup> (capacité maximale de 10 tonnes) équipé de 2 dispositifs d'introduction automatique de pigments (dioxyde de titane TiO<sub>2</sub> principalement mais également réolate, carbonate, talc,...) en big-bags ou en sacs et d'une trappe d'introduction manuelle. Ces points d'introduction seront raccordés à une aspiration centralisée associée à un dépoussiéreur existant Donaldson Torit capable de traiter un débit d'air maximal de 14 700 m<sup>3</sup>/h et situé à l'extérieur, en partie Sud-Est du bâtiment Q (ce dépoussiéreur ne sera pas modifié car son dimensionnement initial intégrait déjà le présent projet).
  - 2 dilueuses DL1001 et DL1002 sur pesons de 8 m<sup>3</sup> qui assureront la dilution dans la résine des matières premières en sortie de l'empâteuse (alimentation automatique de résine par des canalisations aériennes depuis la zone de stockage en outres existante en partie Sud-Ouest du bâtiment qui ne sera pas modifiée). Des ajouts manuels de petits additifs seront également effectués au niveau de ces dilueuses qui seront chacune équipées d'une trémie doseuse de 300 litres.
  - 6 cuves de stockage des bases sur pesons de 12 m<sup>3</sup> (SB 1001 à SB 1006) : il s'agira d'un stockage tampon entre la dilution et le mélange / contrôle Qualité (ajout possible de 2 cuves supplémentaires d'où les 8 cuves figurant sur le plan de l'Annexe 4).
  - dans un ensemble grillagé, un outil "Ink Maker" qui assurera le mélange, le contrôle Qualité (viscosité, teinte) ainsi que le dosage en cuves mobiles des produits finis conformes. Un système de gestion automatisé de type carrousel assurera l'amenée et le transfert de ces cuves mobiles depuis et vers la zone climatisée d'attente avant le conditionnement. Les produits finis non conformes seront transférés dans les cuves de stockage et corrigés avant d'être redirigés vers l'outil "Ink Maker".
- Enfin, les cuves mobiles alimenteront depuis l'étage les 2 nouvelles lignes de conditionnement robotisées avant transfert des palettes de produits finis dans le bâtiment R par un convoyeur automatisé via le tunnel existant.

#### 4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Projet situé dans l'enceinte d'un site déjà classé à Autorisation - SEVESO Seuil Bas au titre de la réglementation des ICPE. En parallèle du présent formulaire d'examen au cas par cas, les modifications envisagées feront l'objet d'un dossier de porter à connaissance ICPE qui permettra de présenter les modifications projetées sur le site et de donner tous les éléments d'appréciation à l'inspection des ICPE (conformément aux dispositions de l'article R.181-46 du Code de l'Environnement). La suite de la procédure dépendra du résultat de l'examen de ces deux dossiers. Le projet fait par ailleurs l'objet d'une procédure de permis de construire pour la construction d'un local électrique transformateur / TGBT d'environ 42 m<sup>2</sup>, à l'extérieur et en partie Est du bâtiment Q.

#### 4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Aménagements intérieurs au bâtiment Q (création d'une plateforme de fabrication en remplacement de zones actuellement utilisées pour le stockage de matières premières (emballages + composants chimiques non inflammables).	630 m <sup>2</sup> (42 m x 15 m)
Création d'un local électrique transformateur / TGBT d'environ 42 m <sup>2</sup> sur une zone extérieure au bâtiment Q et déjà imperméabilisée.	42 m <sup>2</sup>

#### 4.6 Localisation du projet

##### Adresse et commune(s) d'implantation

Rue de la Croix Bernard  
La Muyre - B.P. 1  
39 210 DOMBLANS

Le site est situé à cheval sur les communes de Domblans et de Voiteur.

La bâtiment Q concerné par le projet est situé sur le territoire de la commune de Voiteur au niveau de la parcelle cadastrée AK 61.

##### Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 05 ° 57 ' 91 " 83 Lat. 46 ° 75 ' 61 " 96

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Point d'arrivée :

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Communes traversées :

#### Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui  Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Nouvelles installations à implanter à l'intérieur d'un bâtiment existant, dans l'enceinte d'un site déjà soumise à Autorisation - SEVESO Seuil Bas au titre de la réglementation des ICPE. Dernier dossier sur l'établissement ayant fait l'objet d'une demande d'autorisation, avec étude d'impact globale et enquête publique, déposé en mai 2007 et ayant conduit à l'actuel Arrêté Préfectoral d'Autorisation d'Exploiter du 31 mars 2009. La dernière étude de dangers complète sur le site a été déposée le 10 janvier 2013 et complétée en août 2014.

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : Portail des données communales DREAL Bourgogne-Franche-Comté consulté le 15/05/2020. Les ZNIEFF les plus proches sont la ZNIEFF de type I n°430009469 "Falaises de Nevy-sur-Seille, Bois de Roche Cotard et de Chapelle Volant" et la ZNIEFF de type II n°430002185 "Reculées de la Haute-Seille", toutes deux situées au plus près à 3,6 km au Sud-Est du projet.
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : Portail des données communales DREAL Bourgogne-Franche-Comté consulté le 15/05/2020.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : Portail des données communales DREAL Bourgogne-Franche-Comté consulté le 15/05/2020. Zone couverte par un APB n°FR3800680 "Reculées de la Haute-Seille", située au plus près à 3,6 km au Sud-Est du projet.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : Portail des données communales DREAL Bourgogne-Franche-Comté consulté le 15/05/2020.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : Portail des données communales DREAL Bourgogne-Franche-Comté consulté le 15/05/2020.
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de l'Etat dans le Jura approuvé par l'Arrêté Préfectoral n°2019-07-04-001 du 3 juillet 2019. Les communes de Domblans et de Voiteur sur lesquelles est implanté le site V33 ne sont pas concernées par le PPBE du Jura.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : Portail des données communales DREAL Bourgogne-Franche-Comté consulté le 15/05/2020.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : Site internet "sig.reseau-zones-humides.org" consulté le 15/05/2020.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Source : Portail des données communales DREAL BFC consulté le 15/05/2020. Le PPRN Inondation de la rivière La Seille, approuvé par l'Arrêté Préfectoral n°DDT 2011-880 du 10 juin 2011, concerne les communes de Domblans et de Voiteur. Le site V33 n'est cependant pas situé en zone d'aléas inondation au titre de ce plan. Le PPRN Mouvements de terrain, approuvé par AP du 29/11/1996, concerne la commune de Domblans et la partie du site V33 situé sur cette commune.  Le bâtiment Q n'est pas concerné par ce PPRN Mouvements de terrain car situé sur la commune de Voiteur. Pas de PPRT sur les communes de Domblans et de Voiteur.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : Portail des données communales DREAL BFC consulté le 15/05/2020. Le site V33 n'est pas référencé dans la base de données BASOL consultée le 15/05/2020 (pas de pollution du sol et du sous-sol au droit du site). Il est référencé dans la base de données BASIAS sous le numéro FRC3900549 ; une Evaluation Simplifiée des Risques (ESR) a été menée avant 2008 et n'a mis en évidence aucune source de pollution sur le site.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : Site internet "rhone-mediterranee.eaufrance.fr" consulté le 15/05/2020.  Le département du Jura dans sa totalité n'est concerné par aucune Zone de Répartition des Eaux (ZRE).
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La captage d'eau potable le plus proche du site est situé à environ 2 km au Nord-Est du bâtiment Q. Il s'agit du captage AEP de la commune de Domblans situé au lieu-dit "Derrière le Moulin" (code national BSS Eau de l'installation : BSS001NEEB - code européen : FR05813X0219/P).
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : Portail des données communales DREAL BFC consulté le 15/05/2020.  Seule la commune de Domblans est concernée par un site naturel inscrit (Bourg et château de Frontenay inscrit par Arrêté Ministériel du 10/02/1976). Ce site inscrit est situé à environ 4 km au Nord-Est du bâtiment Q.
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : Portail des données communales DREAL Bourgogne-Franche-Comté consulté le 15/05/2020. Les sites Natura 2000 les plus proches du projet sont la ZPS (Directive Oiseaux) n°FR4312016 et la ZSC (Directive Habitats) n°FR4301322 "Reculées de la Haute-Seille" situées toutes deux respectivement à 3,8 km au Sud-Est.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Source : Portail des données communales DREAL Bourgogne-Franche-Comté consulté le 15/05/2020. Le site naturel classé le plus proche du projet est le Vignoble de Château-Chalon situé au plus près à 2,3 km au Nord-Est.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Comme pour le restant du site, l'eau utilisée au niveau du projet proviendra du réseau AEP de la commune de Domblans. L'eau sera utilisée principalement en tant que matière première principal des produits fabriqués mais également pour le nettoyage des cuves mobiles et pour un usage sanitaire. Voir détails de l'incidence du projet sur les prélèvements en eau en Annexe 7.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans Objet (aménagements intérieurs + création d'un local électrique à l'extérieur sur une zone déjà imperméabilisée).
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Sans Objet (aménagements intérieurs + création d'un local électrique à l'extérieur sur une zone déjà imperméabilisée).
<b>Milieu naturel</b>	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les zones naturelles classées les plus proches du projet sont situées à 3,6 km au Sud-Est (aucun impact possible).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les sites Natura 2000 les plus proches du projet sont la ZPS (Directive Oiseaux) n°FR4312016 et la ZSC (Directive Habitats) n°FR4301322 "Reculées de la Haute-Seille" situées toutes deux respectivement à 3,8 km au Sud-Est. Aucun rejet atmosphérique ni effluent aqueux ne seront rejetés dans ces zones Natura 2000.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site naturel classé le plus proche du projet est le Vignoble de Château-Chalon situé au plus près à 2,3 km au Nord-Est. Aucun rejet atmosphérique ni effluent aqueux ne seront rejetés dans cette zone naturelle sensible.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pas de PPRT sur les communes de Domblans et de Voiteur.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Site V33 non situé en zone d'aléas inondation au titre du PPRN Inondation de la rivière La Seille. Bâtiment Q non concerné par le PPRN Mouvements de terrain (bâtiment implanté sur la commune de Voiteur et PPRN concernant uniquement la commune de Domblans). Le projet est implanté en zone de sismicité modérée et en zone d'aléa moyen pour le retrait-gonflements des argiles. Projet non concerné par les risques "canalisations de matières dangereuses" et "cavités souterraines".
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Activités du projet identiques à l'existant (pas de nouveaux polluants). Dioxyde de titane émis au chargement de l'empâteur capté et dirigé dans un filtre à cartouches existant dimensionné pour traiter un débit d'air de 14700 m3/h (avec garantie de filtration de 2 g/m3). Projet n'engendrant aucun rejets aqueux directs dans le milieu naturel. Eaux industrielles de lavage des cuves mobiles considérées comme des déchets industriels dangereux et envoyées pour traitement dans des filières agréées.
<b>Nuisances</b>	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet engendrera une légère augmentation du trafic de poids-lourds liée aux livraisons de matières premières dédiées aux productions du bâtiment Q et aux expéditions de produits finis. Cette accroissement de trafic sera au maximum de 2 camions par jour à comparer au trafic global actuel du site qui est de 35 camions par jour (augmentation du trafic global de 5,7 % au maximum).
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les nouveaux équipements process (empâteur, dilueuses, mélangeuse et transfert associés) seront générateurs de bruit. Tous ces équipements seront cependant implantés à l'intérieur du bâtiment Q dont les parois en Siporex atténueront ces niveaux sonores. Le filtre assurant le traitement des émissions de dioxyde de titane est déjà existant. Le bâtiment Q n'est pas situé à proximité d'habitations de tiers (bois de Vernois en vis-à-vis).

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les rejets atmosphériques seront liés aux émissions de pigments (dioxyde de titane principalement) en sortie du filtre à manches existant de 14700 m3/h présentant une garantie de filtration de 2 g/m3.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet n'engendrera aucun rejet en eaux industrielles (comme actuellement, les eaux de lavage des cuves mobiles supplémentaires seront évacués en tant que déchets industriels dangereux (DID) et traités dans des filières adaptées et agréées).</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Augmentation négligeable des quantités d'eau pluviales de ruissellement toitures liée à la création du local électrique transformateur / TGBT de 42 m<sup>2</sup> (eaux pluviales non polluées).</p> <p>En terme d'eaux usées sanitaires, le nombre de personnes en production devrait augmenter en fonction du développement de l'atelier mais sans entraîner une modification de la capacité de la micro station existante qui sera toujours capacitaire.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>A noter une légère augmentation des quantités de DIND (cartons, plastiques, ...) et une augmentation des quantités de DID (eaux de lavage des cuves mobiles, matériaux souillées, boues de peintures). Lorsque la capacité de production maximum sera atteinte, environ 300 m3 supplémentaires d'eau de nettoyage seront générés (+ 20 % par rapport au volume d'eau de nettoyage actuel pour l'atelier). La totalité de ces eaux de nettoyage sera récupérée, traitée comme déchets et évacuée en centre de traitement.</p>

<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Source : site de la mission d'autorité environnementale (MRAe) du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable de la région Bourgogne-Franche-Comté regroupant les avis de l'autorité environnementale.

La consultation de ce site le 20/05/2020 n'a permis d'identifier aucun projet ayant fait l'objet d'un avis entre début 2019 et aujourd'hui sur le territoire des communes de Domblans et de Voiteur.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

Les mesures prises afin d'éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine sont :

- une augmentation des quantités d'eau potable consommées compensée par une absence de sensibilité de la masse d'eau souterraine en terme quantitatif ainsi que des capacités de prélèvement et de stockage largement dimensionnées tant au niveau de la commune de Domblans que du site V33 - Voir détails en Annexe 7).
- l'absence de rejets liquides de production (les eaux de lavage des cuves mobiles de fabrication étant traitées en tant que déchets industriels dangereux (DID) auprès d'entreprises et de filières agréées),
- des émissions atmosphériques de pigments captées et traitées dans un dépoussiéreur à cartouches existant de 14700 m3/h avec une garantie de rejet de 2 g/m3,
- des installations process bruyantes implantées à l'intérieur du bâtiment Q avec parois en siporex et un bâtiment Q situé en vis-à-vis d'une zone non habitée (bois de Vernois),
- des déchets dangereux et non dangereux triés et valorisés ou éliminés auprès d'entreprises et dans des filières agréées.

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Notre projet au Bâtiment Q ne nous semble pas devoir faire l'objet d'une évaluation environnementale pour les raisons suivantes :

- le site est localisé en dehors des sites Natura 2000, de ZNIEFF et de toutes protections particulières (sites inscrits/classés...),
- le projet sera principalement lié à des aménagements intérieurs à l'intérieur d'un site industriel existant, régulièrement autorisé au titre des ICPE et ayant fait l'objet d'une étude d'impact intégrant le bâtiment Q,
- le bâtiment Q n'est pas situé en vis-à-vis de zones habitées (bois de Vernois),
- comme l'existant, le projet ne générera aucun rejets liquides (eau de lavage des cuves mobiles traitées en tant que DID),
- l'augmentation des consommations en eau potable n'aura que peu d'incidence sur la ressource en eau souterraine.

**8. Annexes**

**8.1 Annexes obligatoires**

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b), 9° a), b), c), d), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 7 : Incidence du projet Bâtiment Q sur les prélèvements en eau potable dans la masse d'eau souterraine.

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Domblans

le, 26/05/2020

Signature

SÉROMÉ DE GRUEL



**V33 SA**

à Directoire et Conseil de Surveillance  
au capital de 8 160 000 €  
SIÈGE SOCIAL : 39210 DOMBLANS - France  
SIRET 305 690 158 00012 - APE 2030 Z  
T.V.A. FR 88 305690158